

GUIDE DE L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF APRES L'ECOLE DANS L'ACADEMIE DE CRETEIL

I - Qu'est-ce que l'accompagnement éducatif ?

Conformément à la demande du ministre de l'Education Nationale, l'accompagnement scolaire est mis en place pour la rentrée 2007-2008 dans les collèges situés en zone d'éducation prioritaire. Il doit s'étendre à l'ensemble des collèges en 2008-2009, et aux autres établissements -écoles et lycées- d'ici 2011. Il est né d'une évidence et d'une nécessité : celle de permettre à tous les élèves de s'approprier un enseignement qui leur est dispensé dans le cadre de la classe. En effet, si les programmes sont nationaux, et donc communs à l'ensemble des publics scolaires, les conditions de travail à la maison ne sont pas les mêmes pour tous les enfants. Le principe de « l'école après l'école » répond à ce souci de l'institution de garantir l'égalité des chances. En instaurant une **aide aux devoirs gratuite**, les établissements permettent à ceux qui n'en ont pas la possibilité chez eux de bénéficier d'un cadre approprié pour faire leurs devoirs et de recevoir, si nécessaire, une aide en cas de difficultés. Des **activités sportives et culturelles, également libres d'accès**, complètent cette aide en permettant à chacun de trouver un bien-être physique et un enrichissement culturel nécessaires à la construction de la personnalité. Il s'agit donc de donner à tous les enfants, quel que soit leur milieu social, les mêmes moyens personnels de réussir leurs études et de s'épanouir.

Or, cette aide ne peut être vraiment efficace qu'à une condition : que les parents soient convaincus de l'efficacité d'un tel dispositif et soutiennent les enfants dans leur démarche volontaire pour s'inscrire à cet accompagnement. En effet, c'est parce qu'on sait bien les difficultés de beaucoup de familles à être présentes au retour de l'école que s'est instaurée cette aide ; parce qu'on sait, aussi, que beaucoup n'ont pas connaissance, pour des raisons diverses, des contenus et des méthodes qui sont enseignés à l'école. Cependant, **l'adhésion des familles**, la confiance qu'elles mettent dans l'école et, donc, dans sa capacité à faire réussir leurs enfants est essentielle. Cette **implication des parents** est, en soi, **une forme d'aide**, tout aussi précieuse que le soutien proprement dit. Bien qu'ils n'interviennent pas directement dans l'apprentissage des leçons ou dans la rédaction du travail écrit, ils deviennent, eux aussi, acteurs de cet accompagnement par l'intérêt qu'ils manifestent. Il ne s'agit donc pas, après le temps de classe, de décharger les parents d'une responsabilité mais de donner, avec leur plein accord, les conditions de travail nécessaires à leurs enfants. C'est **l'implication de tous**, institution, famille, enfants, qui peut, seule, permettre la réussite d'une telle démarche.

Afin que cet accompagnement soit efficace et complet, il est demandé à chaque enfant de s'inscrire à la fois au soutien, c'est-à-dire aux études après la classe, mais aussi à une activité sportive et/ou culturelle. On comprend qu'il n'est facile, ni pour les enfants ni pour les établissements, de mettre en place de façon immédiate, ces trois pôles d'activités, mais l'accompagnement doit bien se faire dans une telle perspective. En effet, il ne faut pas perdre de vue que c'est la personnalité de l'enfant que l'on construit **dans sa globalité**, et que le but essentiel de cette mise en place reste est, en premier lieu, **sa réussite scolaire**.

Le présent document s'adresse donc à tous les **acteurs de cette réussite**. Si certaines parties, définissant les trois pôles et leurs modalités, s'adressent plus particulièrement aux parents et aux enfants, tandis que d'autres concernent plus spécifiquement les chefs d'établissement, les professeurs et les différents intervenants, il est important de souligner l'importance pour tous de connaître la manière dont les autres acteurs sont impliqués, car **ce dispositif est l'affaire de tous**.

II - Qui sont les acteurs ? Quel est leur rôle ?

1-L'équipe de direction

Elle est le **pilote** du dispositif.

Elle **recrute les intervenants volontaires** de l'accompagnement éducatif, veille à la composition des groupes d'élèves et à la cohérence de l'organisation des activités proposées aux élèves : études dirigées, études surveillées, travail en atelier par petits groupes, activités sportives et culturelles.

Elle assure un **rôle d'impulsion** et de **mise en cohérence** de ce nouveau dispositif avec ceux déjà offerts aux élèves dans le temps scolaire. L'équipe de direction est **l'interlocuteur privilégié des familles**, en particulier pour leur transmettre toutes les informations nécessaires au sujet des possibilités d'accompagnement éducatif et de **l'inscription** des élèves.

2-Les enseignants

Ils forment les **principaux intervenants** du dispositif mis en place par l'établissement après les cours. Impliqués **sur la base du volontariat**, ils définissent en concertation avec l'équipe de direction et en fonction des besoins des élèves volontaires, le cadre et le contenu de leur intervention -études dirigées, études surveillées, ateliers thématiques, activités sportives ou culturelles-. Ils conçoivent leur travail **en liaison avec les professeurs principaux** des élèves concernés. C'est par le biais de ce dialogue que peut s'envisager **l'évaluation** des progrès de l'élève grâce au dispositif. Les **documentalistes** ainsi que les **responsables des espaces multimédias** contribuent à la mise à disposition de ces ressources, clefs de l'accompagnement éducatif.

3-Les personnels non enseignants : assistant(e)s social(e)s, conseillers principaux d'éducation, conseiller(e)s d'orientation, infirmi(è)r(e)s, adultes-relais, assistant(e)s d'éducation...

Leur fonction et leur rôle au sein de l'établissement les mettent en contact permanent avec les élèves dans un espace hors la classe et ils peuvent ainsi être informés de la situation particulière des familles. Ils ont donc des moyens autres que les enseignants pour identifier des élèves ayant des besoins prioritaires d'accompagnement. Ils prennent connaissance des activités proposées, et, par le dialogue, encouragent les élèves à besoin prioritaire à s'y inscrire et à les suivre avec assiduité. Ils peuvent aussi entrer plus facilement en contact avec les familles. En relation régulière avec les intervenants conduisant ces activités, ils contribuent à favoriser les liens nécessaires pour une mise en œuvre efficace de l'accompagnement des élèves concernés.

4-Les accompagnateurs-intervenants extérieurs à l'Education nationale

Ils accomplissent leur travail d'encadrement **sous la responsabilité du chef d'établissement**. Ils agissent en concertation avec les personnels de l'établissement. Leur tâche exige une compétence fondée sur le diplôme (minima Bac+2) et l'expérience, et notamment une bonne connaissance du fonctionnement de la scolarité, un sens développé de la relation avec les enfants et les jeunes comme avec leur famille.

5- Les intervenants extérieurs des milieux culturels, artistiques et scientifiques.

Ils **ne se substituent pas aux professeurs** mais apportent leur expérience, leur savoir-faire et éclairent ainsi d'un autre regard le travail en cours.

Bien entendu, il est indispensable de s'assurer de la **qualité et de la pertinence du partenariat** (structures culturelles, associations, ...).

Un réseau important de structures, partenaires de l'Education nationale ou des Collectivités territoriales, existe. Il est recommandé de s'adresser prioritairement à elles ou alors de s'assurer auprès d'un des services figurant ci-dessous, de la validité du partenariat envisagé :

- Rectorat : la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle

01 57 02 66 65 et ce.daac@ac-creteil.fr

- Inspections académiques -cellules pédagogiques de chaque IA-

- DRAC Ile de France

Par ailleurs, **les professeurs-relais en institutions culturelles** sont également des interlocuteurs importants et compétents pour la mise en place de projets. Vous pouvez en trouver la liste sur le site de la DAAC <http://www/ac-creteil.fr/acl/animation/profsrelais.htm>

6-Les parents

Informés par le chef d'établissement de l'intérêt des possibilités offertes à leurs enfants en matière d'accompagnement éducatif, ils **soutiennent la motivation de leurs enfants** à participer aux activités proposées et à **respecter leur engagement d'assiduité** lors de l'inscription et pendant l'année scolaire.

L'accompagnement éducatif offre aux parents un espace d'information, de dialogue, de soutien, de médiation avec l'établissement scolaire **leur permettant une meilleure implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.**

7-Les élèves

Après la fin des cours, ce dispositif leur offre la possibilité de bénéficier d'une aide aux devoirs et d'une aide méthodologique et d'exercer des activités sportives, culturelles ou artistiques. **Ces activités les aideront à mieux réussir leur scolarité et à s'épanouir dans leur vie.** Une fois inscrits dans une activité, ils **s'engagent à suivre les activités proposées** tout au long de l'année scolaire, au même titre que les enseignements qui leur sont proposés pendant la classe.

Quel que soit le type d'activités choisi, il est demandé à tous les élèves inscrits dans le dispositif d'être **volontaires, assidus, et persévérants.** En effet, seule une certaine patience permet au soutien d'apporter une amélioration que l'on pourra **évaluer** dans les résultats en classe. **L'intérêt manifesté par les familles** ne peut qu'aider cet investissement des enfants.

La réussite de l'accompagnement n'est possible qu'avec la volonté, de la part des élèves et de leurs parents, de s'impliquer dans cette démarche. C'est aussi cette volonté qui peut faire écho à la conviction des enseignants et des différents intervenants de faire progresser chaque enfant.

III - Qu'est-ce que le soutien scolaire ?

Le terme de « **soutien** » peut prêter à confusion, dans la mesure où il est déjà utilisé dans le cadre du temps scolaire. Il convient donc d'en préciser le sens, ici. S'il est de l'ordre de la « remédiation » en classe, c'est-à-dire qu'il vise à résoudre les problèmes de l'élève, en particulier dans la compréhension des contenus proposés par le professeur, il prend un autre sens lorsqu'il s'agit de l'aide aux devoirs dans le temps du 16/18 h. Dans ce cadre, il vise à « **l'appropriation** » des contenus et des méthodes découverts en classe. Cela signifie que l'élève est parvenu à une étape où il **comprend, assimile et réinvestit** ce qui a été vu en cours. Par conséquent, **en aucun cas**, il n'est « un cours après le cours ». Cela ne signifie pas pour autant qu'un enfant qui rencontre des difficultés de compréhension pour faire ses devoirs ne pourra pas bénéficier d'explications sur les contenus mais cette aide se fera **au fur et à mesure** que se présentent les obstacles, **comme s'il était seul** devant son livre ou son cahier. On voit donc clairement la différence entre un soutien intégré, un accompagnement de type PPRE, et ce **soutien après la classe**. C'est pour cette raison que, dans un tel cadre, **l'aide méthodologique** est aussi importante que l'aide sur les contenus proprement dits.

Qui est concerné par le soutien après la classe ? Comment se fait le recrutement ?

Tous les élèves de collège en zone prioritaire sont concernés. Cette année, ce sont **tout particulièrement ceux de 6^{ème}** qui peuvent bénéficier du soutien. Leur recrutement se fait sur la base du **volontariat**. Par conséquent, cet accompagnement ne doit, en aucun cas, être perçu comme une surcharge de travail mais bien comme une **opportunité** pour travailler après la classe dans les meilleures conditions, et bénéficier de **ressources** qui ne sont pas disponibles à la maison.

Existe-t-il une catégorie d'élèves plus qu'une autre qui doit bénéficier de cette aide ?

Evidemment, les **élèves les plus en difficulté** doivent comprendre l'enjeu d'un tel dispositif, et, **même s'ils sont déjà inscrits dans un PPRE**, ils peuvent s'inscrire à l'aide aux devoirs et aux activités sportives et culturelles. On peut affirmer qu'ils ont le plus grand intérêt à le faire. Mais le soutien peut et **doit**, aussi, s'adresser à deux autres catégories d'élèves :

Ceux qui ont des difficultés à travailler dans de bonnes conditions à la maison, ou des **difficultés ponctuelles**, dans l'organisation de leur travail, ou dans la réalisation du travail demandé. Pour eux, un accompagnement, ciblant précisément ces difficultés, peut les aider à les surmonter. Le travail en petits groupes peut être une réponse satisfaisante.

Enfin, une dernière catégorie qui peut trouver un grand profit à cet accompagnement : les élèves **de bon niveau** et qui veulent encore s'améliorer. Ce « supplément » de ressources et de possibilités de travail doit leur permettre de parvenir au **maximum de leurs compétences**, et, parfois même, les aider à envisager une orientation qu'ils n'auraient pas envisagée – ceci est particulièrement vrai pour les élèves de 3^{ème}-.

Quelles sont les modalités de l'accompagnement éducatif et du soutien en particulier ? La base proposée est de 4 fois 2 heures par semaine, le lundi, mardi, jeudi et vendredi après les cours. Le principe d'au moins **deux séances d'études** par semaine semble une fréquence souhaitable. Les autres heures sont partagées entre les pratiques sportives et culturelles, et peuvent se dérouler en dehors de l'établissement, mais toujours dans le cadre de l'accompagnement éducatif.

IV- Quelles sont les méthodes de travail pour les études dirigées ?

Rappel : le soutien, lorsqu'il est compris comme **aide aux devoirs**, se situe dans un temps **extra scolaire**, et ne consiste, en aucun cas, à refaire cours après les cours. Les rappels de contenus ne se font que si les difficultés de l'élève le demandent.

Il est mis en place de **façon collective**, dans le cadre des études du soir, mais il n'exclut pas les aides ponctuelles individualisées.

Il doit faciliter l'appropriation des savoirs et des savoir-faire dans la perspective d'une construction de l'autonomie. Il doit correspondre **aux étapes du travail** de l'élève, comme lorsqu'il est seul avec ses devoirs à faire et face à ses difficultés. C'est pourquoi, il est important de commencer avant tout par regarder avec lui **ses outils** de travail (cahier de textes, classeur, manuel).

1- Quelques propositions de méthodes et d'activités pendant l'étude collective

Remarque : ces propositions peuvent concerner toutes les disciplines, même si certaines s'adressent tout particulièrement aux intervenants qui aident les élèves en français. La qualité de l'expression, en effet, se retrouve dans la rédaction des travaux de toutes les matières.

1- Travail méthodologique :

- a- exercices de soin de l'écriture ;
- b- recherches documentaires, manipulation de dictionnaires et d'encyclopédies ;
- c- repérage de la structure d'un manuel scolaire et aide à sa manipulation ;
- d- manipulation de dictionnaires variés et spécifiques -dictionnaire de synonymes, par exemple-, en particulier pour les élèves soucieux d'approfondir leur travail.

2- Pratiques d'appropriation pour comprendre, assimiler et réinvestir des contenus

- a- à partir d'une copie, analyse de l'erreur reprenant le cheminement qui a conduit l'élève à se tromper : travail sur des erreurs orthographiques, lexicales ou syntaxiques dans le cadre d'un exercice spécifique -dictée, par exemple- ou dans celui de productions écrites variées ;
- b- lecture des annotations et des conseils prodigués par le professeur : vérification avec l'élève de sa compréhension des remarques du professeur, élaboration de stratégies pour améliorer le travail en fonction de ces conseils ;
- c- aide à la lecture cursive :
 - faire parler l'élève de sa lecture : de quoi parle son livre ? où se passe l'histoire ? quels sont les personnages ? quelles émotions sa lecture a-t-elle suscitées en lui ?... ;
 - faire écrire l'élève sur sa lecture : quels sont d'après lui les mots clés du livre ? les thèmes abordés ? ce qui lui plaît ou non ;
 - lui proposer des méthodes de lecture : l'utilisation de *post-it*, rédaction d'un journal de lecture, carnet de bord personnel où l'élève inscrit ce que lui inspire sa lecture au fil des pages ;
- d- aide à la rédaction sous ses formes variées, et en particulier, travaux de réécriture soit pour améliorer un brouillon soit pour corriger des fautes ou des maladresses d'expression signalées sur la copie par le professeur en choisissant de faire réécrire un court passage.

2-Les ateliers d'aide spécifique

Parallèlement aux études dirigées, on peut envisager de mettre en place des ateliers spécifiques par **petits groupes** de cinq élèves environ. Ils doivent permettre d'améliorer des pratiques ou des méthodes dont la maîtrise est indispensable pour l'assimilation des connaissances. On peut ainsi proposer, plus spécifiquement :

- a- la tenue et le rangement du classeur ou du cahier ;
- b- la tenue du cahier de textes de l'élève : par exemple, en comparaison avec celui de la classe ;
- c- des exercices de graphie -tenue du stylo, formation des lettres, écriture sur la ligne ;
- d- l'entraînement à la lecture à voix haute -dans le cadre d'un travail préparatoire ou de vérification de la compréhension du texte- ;
- e- l'aide à la mémorisation d'une leçon : travail autour des différents types de mémoire de l'élève -mémoire visuelle, mémoire auditive-, repérage des éléments importants, apprentissage, restitution.

3-Le travail avec les TICE

Les possibilités offertes par le "cartable en ligne" permettent de fournir à chaque élève et à chaque acteur de la communauté éducative de chaque établissement un espace sécurisé d'échange et d'accès à des ressources pédagogiques en ligne. Pour chaque équipe il est alors possible de :

- a. communiquer par la messagerie électronique ;
- b. partager des documents et des devoirs ;
- c. synchroniser les agendas ;
- d. donner des devoirs et les récupérer à distance ;
- e. maîtriser les ressources numériques mises à disposition de chaque élève.

L'outil et les TICE permettent d'individualiser le suivi et le soutien donnés à chaque élève.

Usage des TICE dans les moments d'étude collective.

Sur les aspects méthodologiques, la recherche documentaire peut être exécutée sur des dictionnaires avec des renvois analogiques en hypertexte ou des encyclopédies en lignes. Le moteur de recherche sécurisé intégré au "cartable en ligne" est également une aide pour ceux qui cherchent à approfondir leurs recherches. Dans ce cas, il est nécessaire d'entraîner l'élève à identifier la ressource et sa provenance avant de l'utiliser.

Les pratiques d'appropriation peuvent être conduites à partir d'outil de type traitement de texte ou le travail d'analyse de l'erreur peut être conduite à partir de la proposition de correction automatique proposée.

Dans le domaine scientifique, ce type de travail est également possible à partir d'outils logiciels qui permettent d'identifier et de corriger une réponse erronée ou encore de réaliser des constructions géométriques avec une plus grande flexibilité : la figure et ses éléments peuvent être manipulés librement par l'utilisateur.

La réécriture de texte peut déboucher sur des situations motivantes d'échange, de collaboration et de publication en ligne par l'usage d'un outil de publication collaborative.

Usage des TIC et tutorat

Les TIC permettent d'établir la communication et les échanges entre un élève et son tuteur distant. La communication peut être établie de façon synchrone et permettre ainsi des échanges voix, texte, image grâce à l'internet. Ces dispositifs permettent alors au tuteur et au tuteuré de travailler ensemble sur un même support.

V - Activités culturelles, artistiques et scientifiques : quels contenus ? quelles pratiques ?

L'accompagnement éducatif vise à repenser l'organisation du temps scolaire pour permettre la mise en place d'**activités nouvelles** proposées aux élèves après les cours.

Les trois pôles de ce nouveau dispositif, dont font partie les pratiques artistiques et culturelles, ne doivent pas être mis en concurrence, mais au contraire **se compléter dans la cohérence du projet d'établissement**. Cette complémentarité est une richesse puisqu'elle prend **l'élève dans sa globalité et sa spécificité** pour lui permettre de construire sa personnalité de façon harmonieuse.

Par l'accès à toutes les formes d'art et de culture, par l'accès à une création, même modeste, enseignants et partenaires extérieurs contribuent à développer les potentialités de tous les élèves et à leur (re)donner le goût des apprentissages et l'envie de réussir.

1-La mise en œuvre

Le volet culturel de l'accompagnement éducatif, s'il génère de nouvelles expériences, **ne se substitue pas aux pratiques en partenariat déjà existantes**. Au contraire, il vient les **enrichir**, les consolider, les renouveler. Par ailleurs, en s'adressant à un plus grand nombre d'élèves, volontaires donc motivés, de classes et de niveaux différents, les activités culturelles favorisent les contacts, les ouvertures. Ainsi, pourront **rayonner dans l'ensemble de l'établissement**, voire dans d'autres établissements, des pratiques habituellement réservées à quelques-uns.

Les activités culturelles proposées dans le cadre de l'accompagnement éducatif doivent éviter de se dérouler hors de tout contexte ou hors de l'acquisition du socle commun de compétences. En effet, il semble important que puissent s'établir, autant que possible, des **passerelles** entre le temps pédagogique des cours et le hors temps scolaire, entre les projets culturels existants et ceux de l'accompagnement éducatif. Cette recommandation n'est pas en contradiction avec la volonté de mettre en place des **pratiques innovantes et originales**.

La circulaire sur l'accompagnement éducatif précise que ce sont "**tous les domaines et toutes les formes de l'art et de la culture**" qui sont à envisager. Par conséquent tout ce qui concerne le spectacle vivant, le cinéma, la musique, les problématiques liées aux droits de l'homme, l'écriture, l'architecture, le domaine scientifique, le développement durable ou les jeux de l'esprit peut trouver sa place dans ce dispositif.

Parallèlement, il apparaît important aussi de favoriser des **projets en pluridisciplinarité** qui croisent les arts et les regards, comme par exemple : architecture et photo, arts visuels et sciences, théâtre et écriture.

Concernant la durée des projets, si certains vont se dérouler sur l'ensemble de l'année scolaire, il est aussi possible d'envisager des projets plus ponctuels, rythmant l'année.

Pour donner à ce dispositif l'audience qu'il mérite, il conviendra d'envisager l'organisation de **temps forts de valorisation** des actions entreprises, portées ainsi à la connaissance de tous.

2-Le partenariat

L'accompagnement éducatif est mis en œuvre prioritairement par les enseignants et les personnels de l'Education nationale.

Pour le volet culturel, ce temps peut être un moment privilégié où les **professeurs partagent** avec les élèves **des compétences** artistiques autres que celles proposées en cours.

Mais les pratiques culturelles sont aussi propices au **travail en partenariat** avec des artistes, des professionnels de la culture, des chercheurs ou des scientifiques. C'est en croisant ces différentes expériences que les élèves affinent leur jugement, développent leur esprit critique,

leur sensibilité et leur créativité. Le contact direct avec des partenaires extérieurs permet aussi la rencontre avec la **création contemporaine** et sur un autre plan, la **connaissance de métiers** spécifiques liés aux arts et à la culture.

Pour l'horaire de 16h-18h, il est souhaitable de privilégier un **partenariat de proximité**. Les déplacements se trouvent ainsi limités et on favorise la connaissance des ressources patrimoniales et culturelles de proximité. D'autre part fréquenter des lieux culturels de proximité peut faire naître chez les élèves des réflexes de "visiteurs", de "spectateurs" qui les inciteront peut-être à revenir par eux-mêmes.

3-Quelques pistes

Ces quelques propositions viennent compléter celles déjà souvent mises en place dans les établissements autour du théâtre, de l'oralité, de la lecture, des arts visuels...

- Pour permettre aux élèves de connaître et de comprendre **leur environnement et celui de leur collège**, il est possible de travailler sur le nom, l'architecture, le 1% artistique du collège, sur l'urbanisme du quartier ou le nom des rues. Pour cela les professeurs peuvent organiser des "**promenades urbaines**" (en lien, par exemple, avec les CAUE –Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement-), travailler avec les bureaux du patrimoine, recourir aux archives -départementales ou municipales-, faire des recherches sur internet pour travailler sur l'histoire des arts. Ils peuvent aussi travailler avec un photographe ou envisager la fabrication de maquettes.

- Beaucoup de collèges ont une chorale. Il est possible d'aller plus loin en développant les **pratiques orchestrales**, en abordant des esthétiques touchant les musiques actuelles et les musiques du monde, en écrivant des chansons (paroles et musiques), en exploitant les ressources informatiques musicales.

- Nombre de collèges sont inscrits au dispositif "**Collège au cinéma**". Là aussi, il est possible d'envisager des **prolongements en partenariat avec les coordinations départementales** ou d'autres structures: travaux pratiques (courtes réalisations, fabrication d'images...) ; projection (en respect des lois sur la diffusion des œuvres) de films ou d'extraits éclairant les œuvres du programme ; réalisation d'un blog en lien avec les sites du dispositif.

- Avec l'appui du **CLEMI académique**, les professeurs peuvent monter des activités autour de la presse ou de la radio, en partenariat avec des journalistes, des reporters ...

- Pour renforcer le lien social, les enseignants peuvent élaborer des projets avec des associations oeuvrant pour la **défense des droits de l'homme** ;

- Pour donner le goût des filières scientifiques, on peut envisager de développer des **projets autour des mathématiques et des sciences** : prolongement des ateliers scientifiques et techniques (AST), jeux sur les mathématiques, ateliers "maths en jean", projets autour de l'astronomie, activités autour de jeux de l'esprit...

- L'éducation au **développement durable** étant une priorité nationale et académique, les professeurs peuvent proposer des projets autour de la ville durable, des ressources en eau ou en énergie, de l'aménagement du territoire...

Sur <http://www.ac-creteil.fr/acl/actions/accompagnement-educ.htm> et bientôt sur <http://www.ac-creteil.fr/jahia/Jahia/pid/51> vous trouverez d'autres pistes pour les activités artistiques et culturelles dans le cadre de l'accompagnement éducatif.

VI - Les activités sportives

L'accompagnement éducatif, à travers le sport, doit permettre à tous les élèves de construire leur personnalité et favoriser ainsi une meilleure réussite scolaire. Le sport est l'un des trois pôles de l'accompagnement éducatif. Il est complémentaire des deux autres pôles et s'inscrit dans le projet d'accompagnement éducatif du collège. Ce dispositif participe du projet d'établissement en liaison avec les autres projets du collège notamment, ceux de l'EPS et de l'association sportive.

1-La mise en œuvre

Le volet sportif de l'accompagnement éducatif ne se substitue pas aux pratiques sportives déjà existantes dans les collèges :

- l'Éducation Physique et Sportive, discipline d'enseignement avec ses programmes
- l'Association Sportive dans le cadre de l'UNSS, avec des objectifs de compétition, d'animation et de formation
- les dispositifs d'accompagnement scolaire sur le pôle sportif mis en œuvre dans le cadre de la politique de la ville, du dispositif école ouverte et des offres du monde associatif.

Les activités sportives proposées dans le cadre de l'accompagnement éducatif s'inscrivent dans une logique de projet pour permettre à l'élève les acquisitions du socle commun de compétences et de connaissances. Les dispositifs les plus efficaces sont ceux qui sont directement en prise avec le travail scolaire. L'activité natation peut ainsi être proposée à des élèves non nageurs en tant que soutien natation dans le cadre du « 16 18 », dès que les enseignants d'EPS ont identifié un public d'élèves en difficulté. Plus généralement, les enseignants d'EPS peuvent identifier un public, aller au devant des élèves qui sont le plus en difficulté afin que ces derniers tirent profit de l'accompagnement éducatif. Cela peut concerner les élèves d'un milieu social modeste ou en mal-être dans leur rapport au corps (santé, élèves handicapés, surpoids, obésité, accès des filles aux pratiques sportives,...)

Cet axe sportif est offert aux élèves volontaires, auxquels il s'agit d'assurer un épanouissement par la pratique du sport. Dans une logique d'éducation, un programme d'activités sportives réfléchi et équilibré doit être proposé aux élèves en fin de journée. Il ne doit pas être redondant avec les activités de la journée. Il participe d'une ouverture en matière de pratique sportive.

2-Le partenariat

L'association sportive est incontournable, elle est reconnue comme un élément clé de la réussite des élèves. Le projet sportif d'accompagnement éducatif, en s'adossant au projet de l'association sportive, peut proposer des actions de nature différente, pour un public scolaire qui ne vient pas dans le cadre associatif.

Des activités sportives peuvent aussi prendre appui sur les associations locales par convention. Ce partenariat doit être réfléchi et s'inscrit, sous la responsabilité du chef d'établissement, dans le projet d'établissement. La direction départementale de la jeunesse et des sports, le comité départemental olympique du sport, les offices municipaux des sports sont des partenaires privilégiés.

3-Les acteurs

Ce dispositif concerne les professeurs d'EPS qui s'engageraient au-delà de leurs obligations de service dans cette mission. Les activités se déroulent dans les locaux scolaires mais certaines d'entre elles peuvent avoir lieu à l'extérieur de l'établissement afin de bénéficier des structures locales qui existent. Le projet éducatif doit alors clairement définir

les règles de fonctionnement hors établissement. Il est souhaitable qu'un enseignant d'EPS de l'établissement soit professeur référent sport auprès du chef d'établissement.

Les autres animateurs sportifs doivent être détenteurs d'un brevet d'État dans l'activité ou de modules « éducation et motricité » de la licence L3 STAPS. Tout autre animateur ne peut intervenir que sous l'autorité et la présence de l'une ou l'autre de ces personnes diplômées. Les conventions doivent être établies avec des associations reconnues en évitant les conventions avec une personne à titre individuel.

4-Quelques pistes

- Soutien natation organisé sur des créneaux de 16 18: ces projets de soutien viennent compléter de ce qui est enseigné en EPS ou vécu en Association Sportive. Ainsi, dans un collège, une convention est signée avec un club de plongée pour permettre une pratique des élèves dans l'eau mais aussi sous l'eau.
- Soutien natation dans un autre collège pour des élèves non nageurs avec un projet de séjour à la mer en fin d'année...pour s'y baigner.
- Activités de sports de combat: boxe, escrime, arts martiaux exotiques: souvent en convention avec des clubs ou encadrés par des professeurs EPS pour permettre aux élèves des pratiques originales, souvent onéreuses, très ancrées dans les représentations des jeunes.
- Tennis dans des clubs de la ville, par convention, 3 soirs par semaine dans un collège, encadré par des professeurs EPS.
- Des pratiques d'entretien, de musculation, d'aérobic dans les collèges ou en partenariat avec des clubs avec des objectifs santé, prise en compte des problèmes de surpoids, de la recherche de bien être et de défoulement.
- Dans un collège: préparation à l'AFPS (attestation de formation aux premiers secours)
- Danse et arts du cirque qui allient souvent les deux volets culturel et sportif.
- Sport plaisir ou de détente, avec des supports différents (ballons, musique, agrès...)

5-D'autres pistes possibles

- Découverte d'un nouveau sport que l'élève ne pourrait pas aborder en EPS ou à l'AS, en profitant du petit nombre possible de participants pour découvrir certains sports rares.
 - En lien avec l'Association Sportive du Clg ou la Section Sportive Scolaire découvrir une activité pour décider ensuite la prise possible d'une licence sportive et la pratique compétitive.
 - Permettre la pratique d'un sport à des élèves handicapés qui ne pourraient vivre cette activité en EPS (profiter du petit nombre d'élèves).
 - Proposer des activités promotionnelles pour attirer les élèves et leur permettre de raccrocher un projet d'abord sportif ou de loisir pour viser ensuite un projet scolaire.
 - Faire du 16 18 un champ d'expériences où l'enseignant a les moyens d'une pratique innovante et originale, avec des élèves volontaires.
-

GUIDE DE L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF APRES L'ECOLE DANS L'ACADEMIE DE CRETEIL

Novembre 2007

Edition : Rectorat de l'académie de Créteil

Contact : ce.ipr2@ac-creteil.fr

Web : www.ac-creteil.fr

Travail collectif réalisé par :

Pour le Rectorat :

- Evelyne BALLANFAT, IA-IPR de lettres, mission soutien scolaire,
- Bernard ANDRE, IA-IPR d'E.P.S., pôle solidarité du projet académique,
- Brigitte VAUCHER, IEN-ET, déléguée académique de l'action culturelle (DAAC), pôle culturel et artistique du projet académique,
- Claudio CIMELLI, IA-IPR, délégué académique des TICE (technologies de l'informatique et de la communication dans l'éducation),
- Annie TALAMONI, IEN de la circonscription de Bondy en Seine Saint-Denis,
- Bernard CALDERON, CASNAV, (centre académique d'accueil et de scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France et enfants du voyages),
- Marie-Laure LEPETIT, chargée de mission lettres,
- Serge NÉDÉLEC, chargé de mission éducation prioritaire et réussite éducative,

Pour les Inspections Académiques :

Seine et Marne

- Jean Yves BEDENES, IEN, correspondant académique éducation prioritaire,
- Laure DELATTRE, chargée de mission à la MAP (mission d'accompagnement des projets),

Seine Saint-Denis

- Marie Hélène LELOUP, inspectrice d'académie adjointe,

Val de Marne

- Martine GAUTHIER, inspectrice d'académie adjointe,
- Christelle RAFFAELLI, chargée de mission à la CEPEC (cellule d'expertise des projets éducatifs et culturels).